

DECISION DE LA PRESIDENTE

QRGA

Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron

Objet : Avenant n°1 Marché « Délimitation des aires d'alimentation de captage en vue de la construction d'une station de traitement d'eau potable » – Eau potable marché n°2025-002

LA PRESIDENTE

Vu la décision n°2025-15 du 2 septembre 2025 portant attribution du marché cité en objet,

Vu la délibération n°2026-3299 en date du 21 avril 2026 portant délégation de compétence consentie à la Présidente de la Communauté de Communes, et autorisant cette dernière à signer les documents relatifs au marché visé.

Considérant que deux modifications au marché initial doivent être apportées pour mener à bien l'étude :

- Dans un premier temps, les essais de pompage étaient prévus pour une durée initiale de 1h mais au regard de la configuration du puits en gros diamètre, il est préconisé la réalisation de pompage par paliers d'une durée de 2h.
- Dans un second temps, les pompes alimentant le réseau se retrouvaient hors d'eau lorsque le pompage était effectué, ceci ne permettant pas de garantir le maintien du service. Il est donc demandé de rallonger les crépines des pompes des deux puits, de manière à pouvoir réaliser un essai longue durée, représentatif en période de basse eaux.

L'avenant n°1 a donc un impact financier de + 4 615.28€ HT (dont 2 035.00€ HT pour ANTEA et 2 580.28€ HT pour HYDRAU ELECT).

Le montant du marché est donc désormais de 94 458.44€ HT, soit 113 350.13€ TTC.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter l'avenant n°1 proposé pour un montant total de 4 615.28€ HT tel que présenté ;

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes est chargé de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes et communication en sera donnée aux délégués communautaires. Il en sera également rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

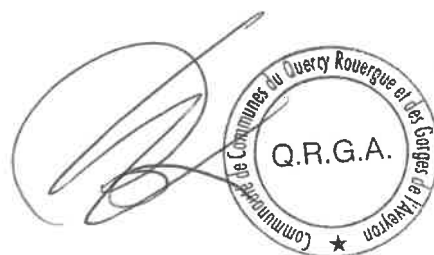
Fait à Saint-Antonin-Noble-Val, le 29/05/2026 ,

La Présidente de la CCQRGA.

affiché le :
Transmis en Préfecture le :

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val
05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr
www.cc-qrga.fr



Elisabeth BIRS